Trentième Année. — No 8
Prix du numéro : 10 centimes

Samedi 30 Janvier 1915
Bureaux : Rue de la Serre, 58

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 6.—	Fr. 3.—
Union postale	» 12.—	» 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisses 20 ct., offres et demandes de places 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

A propos de l'état des affaires

Nous avons reçu d'un fabricant du canton de Berne, qui désire ne pas être désigné autrement, la lettre suivante :

« *Le National Suisse* de jeudi 21 courant, a publié un article sous la rubrique Lettre du jeudi, sur lequel nous nous attendions, fabricants bernois, à lire quelques commentaires dans la *Fédération*. Il nous semble que le moment n'est pas propice à un renouveau des débats entre nos centres horlogers à propos de tarifs, d'autant moins qu'en ces questions, on oublie de tenir compte des différents systèmes de fabrication qui peuvent, à tarifs inégaux, procurer aux ouvriers des salaires pareils.

« Il nous semble que quelques lignes de la *Fédération* seraient en place, si vous vouliez bien relever les erreurs visibles à l'œil nu d'un correspondant qui ne paraît pas être au fait de la fabrication et qui semble ne pas savoir que, dans ce moment même, on lutte partout contre la baisse des salaires ouvriers ».

Notre intention n'était pas de commenter l'article du collaborateur du *National* qui y écrit les lettres du jeudi ; mais l'invite qui nous est faite nous y oblige.

Cet article peut se diviser en six parties principales :

1. L'entrée en matière ; l'auteur y va d'un caillou dans la mare aux grenouilles, image pittoresque s'il en fut. Pauvre horlogerie !
2. La constatation faite, hélas ! que La Chaux-de-Fonds se ressent particulièrement des effets de la guerre.
3. Le rôle des producteurs de parties détachées et des grossistes.
4. Le chômage comparativement peu élevé de Bienne et du Jura bernois.
5. Les débats d'il y a quelques années avec la Fédération ouvrière, concernant les tarifs.
6. L'introduction, à La Chaux-de-Fonds, de nouveaux genres de montres, avec rétribution réduite permettant des prix de vente assurant des commandes.
7. Une conclusion d'une ironie féroce.

Parlant des ouvriers qui refusèrent d'accepter un travail nouveau à salaire réduit, l'auteur dit :

« Je pense pour ma part que, si jamais, suivant l'expression populaire de telles gens devaient, en guise de dîner, danser devant la « huche vide, on devrait adjoindre au « cadrille » « les meneurs qui imposent de pareilles décisions. « Pour satisfaire leur sot orgueil et leur folle « ambition, peu leur importe l'affaiblissement « de la cité. Il importe à la cité de ne pas se « laisser faire ».

* * *

— Que La Chaux-de-Fonds souffre plus particulièrement de la crise, cela provient surtout de ce qu'on y produit principalement des montres à boîtes d'or. Partout, les producteurs de cette horlogerie sont dans la même situation.

Si donc le chômage est moins élevé ailleurs, c'est qu'on y fabrique aussi ou surtout des genres de montres à boîtes argent et métal d'un prix qui correspond aux exigences du moment. Quant aux tarifs, la question est controversée.

— Le rôle des fabricants de parties détachées de la montre a fait l'objet d'enquêtes de la Chambre suisse de l'horlogerie et a été trop souvent exposé dans la Fédération, pour que nous jugions utile d'y trop revenir. Nos fabricants d'horlogerie sont d'ailleurs fixés.

C'est de tout temps que nos concurrents Américains, pour ne parler que de ceux-là, ont trouvé en Suisse, des fournisseurs de parties détachées ; le fait est donc moins que nouveau. C'est notre lutte inintelligente et trop prolongée contre l'introduction des procédés mécaniques qui a fait l'horlogerie américaine et si nos fabricants de cadrans, aiguilles, ressorts et autres, cessaient de lui livrer leurs produits, les Américains les fabriqueraient eux-mêmes ; ce serait de la main-d'œuvre perdue pour la Suisse.

Nous subissons les conséquences d'une faute commise par tous : patrons, amis de la routine qui respectait leurs aises ; ouvriers qui n'acceptaient ni les fabriques, ni la division du travail, sous prétexte qu'ils ne voulaient pas devenir des manœuvres ! N'insistons pas.

Quant au rôle des grossistes dans l'horlogerie, il eut été des plus utile, si nos fabricants, dans de trop nombreux cas, n'étaient devenus leurs banquiers, en leur fournissant des marchandises sans en exiger le paiement selon les arrangements pris, ou même en leur livrant des quantités beaucoup plus considérables que celles demandées. Les syndicats de fabricants réagissent énergiquement, depuis quelques années.

Le grossiste, son nom l'indique, est celui qui achète en gros, mais encore faut-il qu'il puisse payer ses importants achats et non vivre sur les stocks que nos fabricants accumulent chez ces intermédiaires entre le fabricant et le détaillant. C'est là aussi une faute et grand nombre de nos fabricants suppriment cet intermédiaire et se rapprochent de l'acheteur en vendant aux magasins.

— Nous arrivons au point délicat : l'inégalité des tarifs entre les régions horlogères et le rôle qu'y joue ou que n'y joue pas la Fédération des ouvriers horlogers. Un peu d'histoire rétrospective nous paraît en place.

* * *

C'est en 1906, que la Société des fabricants d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds et la Fédération ouvrière, se mirent d'accord sur de nouveaux tarifs de démontages, remontages, emboîtages, etc.

Voici un extrait du procès-verbal de la séance du 20 août 1906 entre les comités des patrons et des ouvriers de La Chaux-de-Fonds.

« La Fédération des ouvriers horlogers s'engage à faire tout son possible pour faire appliquer le tarif en discussion dans toute la région horlogère. Elle fera rapport dans 6 mois sur son activité à ce sujet et sur les résultats obtenus.

« Si, à l'expiration de ce délai, il est prouvé que l'application partielle du tarif porte préjudice à certains genres de fabrication à La Chaux-de-Fonds, la Fédération prend l'engagement d'aviser aux moyens pour rétablir l'équilibre en faveur des fabricants lésés ».

D'un côté, les fabricants d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, obéissant à un sentiment qui les honore, consentaient à accepter des tarifs relevés, contre l'engagement de la Fédération ouvrière, de faire son possible pour en assurer l'application dans toute la région horlogère. C'était d'une imprudence extrême, car il était bien difficile d'établir, au moment opportun, que la Fédération ouvrière n'avait pas *fait tout*

son possible pour généraliser l'application des tarifs. Ajoutons que ces tarifs, adoptés par les comités des fabricants et des ouvriers, étaient acceptés par une assemblée de 1500 ouvriers, le 29 août 1906.

En 1909, les fabricants d'horlogerie, constatant que la Fédération ouvrière s'était montrée impuissante à généraliser l'application du tarif, reprenaient leur liberté d'action. Telle est l'histoire des tarifs de 1906.

Arrivons au temps présent.

* * *

De cette abondance de choses diverses de l'article de l'auteur des propos du jeudi, semble se dégager l'idée, qui résume le tout, que La Chaux-de-Fonds doit rechercher les moyens d'introduire la fabrication de genres nouveaux, pour occuper tout ou partie des ouvriers chômeurs.

Rien de plus naturel. Aucune loi, aucune entente, ne disent que la production de certains genres de montres est l'apanage de certaines régions ou de certaines localités. Chacun est donc maître de ses initiatives à cet égard.

Si dans telles régions, on s'est spécialisé dans la production de certains genres, cela tient à certaines conditions favorables, au nombre desquelles figure le taux des salaires. L'extension de la fabrication peut donc se heurter à des difficultés, quand il s'agit d'introduire la fabrication d'articles jusqu'ici produits dans des régions où les conditions générales de l'existence permettent des salaires plus bas. C'est ce qui explique, pour une part, la spécialisation de la production de nos diverses catégories de produits.

Comme le taux des salaires joue un rôle prépondérant dans l'établissement du prix de revient des montres, les régions à salaires élevés peuvent difficilement attirer la production exploitée dans d'autres régions où les salaires peuvent être plus bas. Ceci explique la demande du fabricant de La Chaux-de-Fonds adressée récemment au Comité ouvrier, d'être autorisé à payer des salaires réduits à ceux de ses ouvriers qui travailleraient à de nouveaux genres.

Logiquement, ce patron avait raison, s'il est établi que les salaires de ses ouvriers sont supérieurs à ceux de la région où l'on produit des genres nouveaux pour lui. Mais logiquement aussi, le Comité ouvrier pouvait se croire tenu d'opposer un refus à la demande de ce patron, en raison de ses déclarations antérieures et aussi parce que, sur la plus grande partie du territoire horloger, les groupements de fabricants d'horlogerie et parmi eux la Société des fabricants d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, ont pris de solennelles résolutions contre la réduction des salaires !

Dans une ou deux régions horlogères, des baisses de tarifs ont été faites, souvent d'entente entre patrons et ouvriers et la Fédération ouvrière n'a pas, jusqu'ici, réussi à les faire rapporter. Si le mouvement de baisse s'étendait ailleurs, on donnerait un argument décisif en faveur du statu quo, aux fabricants qui sont actuellement sollicités de rétablir les salaires d'avant la guerre et le mouvement de baisse risquerait de s'étendre.

Le problème est donc délicat et complexe :

D'un côté des résolutions de principe, poussées parfois à l'extrême.

De l'autre des réductions de salaires ayant pour but, affirment leurs auteurs, de pouvoir continuer à occuper leur personnel, alors que pour quelques-uns, il s'agirait, dans le même but, de l'introduction de genres nouveaux, jusqu'ici fabriqués ailleurs.

Pour en revenir au cas particulier origine de tout ce débat, il est permis de se demander si l'égalité des tarifs réalisée pour des produits semblables, peut constituer une baisse de salaires.

Oui, dans le sens strict du mot.

Non, si l'on admet qu'il n'y a pas de juste motif de payer le même travail plus cher ici qu'ailleurs.

Et il faut l'admettre, la logique et l'équité l'exigent

A travail égal, tarif égal.

Moratoires étrangers

Allemagne.

Le *Reichsgesetzblatt* n° 6 du 19 janvier 1915 publie le décret du 18 janvier 1915, sur les échéances des effets émis à l'étranger ; en voici le substantiel :

L'échéance des effets qui a été prorogée de 6 mois par les décrets des 10 août[1]) et 22 octobre 1914[2]) est de nouveau prolongée de 3 mois. Le montant primitif de l'effet est augmenté de l'intérêt à 6 % pour 9 mois.

Brésil.

Par loi du 15 décembre 1914, le moratoire brésilien est prorogé de 90 jours : en voici la traduction des principaux articles :

Art. 1er. — Le délai que mentionne l'art. 1er de la loi n° 2866 du 15 septembre 1914[3]), est prorogé de 90 jours, de la même façon et dans le même but indiqués par l'art. 1er de la loi n° 2862 du 15 août 1914.

Art. 2. — La prolongation est accordée en tant qu'il s'agit d'obligations tombant sous les lois des moratoires sus-indiqués, à condition qu'aussi bien le capital que les intérêts, soient amortis par 25 % dans les premiers 30 jours, 35 % dans les 30 jours suivants et 40 % dans les 30 jours restants, en comptant le délai accordé à partir des échéances respectives.

Paragraphe unique. Au cas que le débiteur vienne en retard dans le paiement de ces acomptes, il peut être poursuivi de suite pour le montant total de la dette.

Art. 3. — Quant aux créances provenant d'effets étrangers et en général d'engagements payables en or qui ont bénéficié des moratoires précédents ou payables chez des banques et ayant eu recours à la récente émission de secours, il est accordé un délai de 90 jours, sans l'obligation d'amortissement mentionnée à l'article précédent.

La guerre et l'exportation du cuivre

Chose singulière loin de diminuer le commerce entre New-York et les pays neutres, tels que le Danemark, la Suède, la Norvège et l'Italie, a augmenté. Les chiffres relatifs au cuivre servant au matériel de guerre sont particulièrement significatifs. Il en a été importé des Etats-Unis pour l'Italie pour une quantité double que dans la période correspondante de 1913. Le total en était de 36.285.000 livres. En Norvège, en Suède, en Danemark et en Suisse, le même produit de provenance américaine a augmenté de 7.271.000 livres à 35.347.000 livres, augmentation qui, ainsi que le fait observer sir Edward Grey, donne fortement à présumer que cette matière ne sert pas seulement à l'usage personnel des neutres, mais à celui des belligérants, qui ne sont plus en mesure de l'importer directement.

Le gouvernement n'accuse pas les Etats neutres de rompre leur neutralité, il ne cache pas qu'il y a un danger croissant à ce que quelques-unes de ces contrées servent de bases d'approvisionnements pour les Etats ennemis.

[1]) *Fédération horlogère* n° 64 du 15 août 1914.
[2]) *Fédération horlogère* n° 89 du 11 novembre 1914.
[3]) *Fédération horlogère* n° 84 du 24 octobre 1914.

Les finances allemandes

Le bulletin du 23 janvier de la Banque de l'Empire accuse encore une augmentation. L'encaisse or, qui a augmenté de 15.300.000 marks, atteint deux milliards 145 millions de marks.

La couverture en or des billets de banque est de 47,8 %, contre 46,4 % la semaine précédente.

La couverture en or de toutes les valeurs payables à présentation, y compris les billets de banque, est de 35,1 %, contre 34,2 % la semaine précédente.

Si l'on compare la couverture en or des billets de banque et des valeurs étrangères à Berlin et à Londres, on constate qu'au 31 juillet 1914 elle était de 30,1 % à la Banque de l'empire allemand et de 38,5 % à la Banque d'Angleterre, tandis que, au 23 janvier 1915, elle était de 35,1 % à la Banque de l'empire allemand et de 35 % à la Banque d'Angleterre.

La couverture s'est donc améliorée à la Banque d'empire, tandis qu'elle a diminué à la Banque d'Angleterre.

L'horlogerie allemande

La grande fabrique de Schramberg manque d'ouvriers, a renoncé à payer le dividende prévu et a augmenté ses prix de vente de 5 à 10 %.

Nos fabricants de montres système Roskopf ou de montres bracelet, métal ou argent, pourraient facilement faire de même, ce qui permettrait à ceux qui ont fait des baisses de salaires, de les rapporter.

Les neutres en Alsace

L'arrêté qui interdisait aux neutres de quitter le Sundgau a été rapporté ; la nouvelle ordonnance leur prescrit de quitter la Haute-Alsace du 1er au 10 février, sauf exceptions autorisées par le chef de l'armée Gœdke. Avant de quitter l'Allemagne, les ressortissants d'Etats neutres devront séjourner quinze jours sur la rive droite du Rhin ; les contrevenants sont passibles de prison jusqu'à un an. L'ordonnance concernant l'expulsion des étrangers neutres habitant la Haute-Alsace a provoqué une vive émotion dans la zone frontière.

A Mulhouse, le préfet de police Dall a publié un arrêté ordonnant à tous les étrangers neutres (Suisses, Américains, Italiens, etc.) de se présenter jusqu'au 28 janvier à la mairie de Mulhouse et aux bureaux de police de la campagne pour s'y faire inscrire.

L'impôt de guerre

Après les délibérations de la conférence des directeurs cantonaux des finances et de la commission d'experts, les projets pour l'impôt de guerre fédéral ont été définitivement établis par le Département des finances. Le message à l'Assemblée fédérale, élaboré à ce sujet par M. Motta, président de la Confédération, est déjà à l'impression.

Le Conseil fédéral s'en occupera probablement au cours de la semaine prochaine et prendra une décision définitive.

Au bureau de contrôle du Locle

L'assemblée des intéressés s'est tenue mardi. Les comptes présentent aux recettes fr. 22.239.30, aux dépenses, fr. 15.597.04 laissant un excédent de recettes de fr. 6,540.26.

Pour le premier semestre, l'excédent est de fr. 8089.52.

Pour le second semestre, le déficit est de fr. 1547.26.

Dans le chiffre des dépenses de fr. 15,597.04 ne sont pas compris les versements effectués et allocations payées en cour d'exercice ; leur montant s'élevant à la somme de fr. 7350, l'excédent des recettes étant de fr. 6540.26, le déficit de l'exercice est de fr. 809,74.

Le budget de 1915 soldant par un déficit plus important, l'Administration ne peut prendre pour cette année 1915 aucun engagement concernant les versements et allocations servis régulièrement jusqu'à présent.

Banque nationale suisse

Voici la situation de la Banque nationale suisse au 23 janvier 1915 :

Actif.	Fr.	Fr.	Chang. dep. la dern. situation Fr.
Encaisse métallique :			
Or	235.388.194,38		
Argent	27.693.995,—	263.082.189,38	+ 1.290.655,05
Billets de la Caisse de prêts		32.502.625,—	— 58.350,—
Portefeuille		145.602.594,91	— 35.052.449,70
Avances sur nantissement		16.465.437,95	+ 34.490,60
Titres		9.675.877,—	—.—
Correspondants		17.488.065,51	— 6.161.334,69
Autres postes de l'actif		12.220 517,01	— 24.155.622,52
Total		497.037.306,76	
Passif.			
Fonds propres		26.495.620,45	—
Billets en circulation		403.359.410,—	— 6.670.730,—
Comptes de virements et de dépôts		55.039.637,13	— 32.958.404,17
Autres postes du passif		12.142.639,18	— 24.473.477,09
Total		497.037.306,76	
Taux d'escompte 4 ½ %		Taux pour avances 5 %	

Nos affaires étrangères

Le Conseil fédéral a nommé chef de la division des affaires étrangères au Département politique, en remplacement de M. Bourcart appelé à la légation de Vienne, M. Dunant, de Genève, ministre de Suisse à Buenos-Ayres.

La contrebande de guerre et l'Angleterre

La légation d'Angleterre à Berne nous communique la note suivante :

La presse suisse a récemment annoncé que des articles additionnels avaient été portés sur la liste des articles considérés comme contrebande de guerre, liste publiée par le gouvernement anglais le 23 décembre 1914.

La légation d'Angleterre fait savoir que la liste en question n'a été augmentée depuis par l'addition d'aucun article.

Estampilles d'affranchissement

Par suite de l'application, à partir du 1er février prochain, des taxes postales relevées, les modifications ci-après sont introduites, pour la même date, dans l'émission des estampilles d'affranchissement :

1° *Timbres-poste. a.* Les timbres-poste de 12 cts. de l'ancienne et de la nouvelle émission, que possède encore le contrôle des estampilles de valeur seront transformés, au moyen d'une surcharge (en noir), en timbres de 13 cts.

b. Lorsque la provision des timbres de 12 cts. transformés sera épuisée, il sera émis un timbre à 13 cts., de couleur vert-olive et dont le dessin sera celui des timbres actuels à 10, 12 et 15 cts. (tête de Tell).

c. Afin de permettre d'utiliser les timbres à 2 et à 12 cts., ainsi que les bandes et enveloppes avec timbres imprimés à 2 cts., etc., qui se trouvent encore en mains du public, nous ferons transformer un certain nombre de timbres à 2 cts. en timbres à 1 ct., au moyen d'une surcharge appropriée, de couleur noire, et nous les remettrons pour être utilisés en complément des timbres à 2 et à 12 cts.

d. Comme les timbres à 2 cts. seront aussi nécessaires à l'avenir — timbres complémentaires, comme actuellement ceux de 3 cts. — ils ne seront pas retirés. Les timbres à 2 cts. en carnets, que posséderaient encore certains offices de poste devront être détachés des carnets et utilisés.

e. Les timbres à 12 cts. ne seront, pour le moment, ni supprimés ni retirés. Les offices de poste peuvent continuer à les vendre en exemplaires isolés, aussi pour des collections ; par contre, il faut chercher à épuiser la provision le plus tôt possible en les utilisant pour des affranchissements de 13 ou 15 cts, après avoir joint un timbre de 1 ou de 3 cts.

f. De nouveaux carnets de 30 timbres à 3 cts. seront mis en vente dès le 1er mai prochain.

2° *Bandes timbrées.* Des bandes timbrées à 3 cts. remplacent les bandes à 2 cts. actuelles. Les bandes timbrées à 2 cts. encore existantes seront munies par les offices de poste d'un timbre à 1 ct. et utilisées comme bandes à 3 cts. La vente des nouveaux timbres à 1 et 13 cts., ainsi que des bandes timbrées à 3 cts., peut déjà commencer avant le 1er février prochain.

3° *Timbres de franchise.* Les timbres de franchise de 2 cts. déjà livrés pour 1915 aux établissements et sociétés qui y ont droit, ne seront pas remplacés par des timbres à 3 cts. Ils peuvent continuer à être utilisés en qualité de simples timbres de contrôle, c'est-à-dire qu'ils seront considérés et admis sans autre comme valables pour l'affranchissement d'imprimés jusqu'au poids de 50 grammes.

Nouvelles diverses

Notre ravitaillement. — On demande du Havre aux cercles commerciaux de Berne que la gare du Havre sera probablement, pendant tout le mois de février, réservée aux transports de guerre, de sorte qu'elle ne pourra se charger pendant cette période d'aucune expédition civile.

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ
Société Anonyme — Directeur : F.-E. PFISTER
HORLOGERIE Maison fondée en 1849 ELECTRICITÉ
Etude et entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages 10 à 36 lignes
Tous genres clefs et remontoirs
Spécialité extra-plates et plates soignées
La fabrique ne termine pas la montre
TÉLÉPHONE 3600 H 5101 J TÉLÉPHONE

LOUIS THIÉBAUD
NEUCHATEL
PIVOTAGES d'échappement ancre sur jauges
et
DÉCOLLETAGES d'axes de balanciers
et de tiges d'ancre
H 361 N 1092

CONTREPIVOTS
rubis, saphyr, grenat 1058
Spécialité : rubis scientifiques
Grand assortiment, dans toutes les grandeurs et épaisseurs
Demandez prix-courant et échantillons.
ADOLPHE WEBER & FILS
H 5210 J St-Imier 1915
TÉLÉPHONE 1.51 —o— TÉLÉPHONE 1.51

Bracelets-Montres
13 lignes cylindre, 2de
cadrans avec et sans radium
G. Kung-Champod & Cie
La Chaux-de-Fonds

Cadrans Radium
Heures et points sur montres finies et pour l'Exportation. 1066
H. Voegeli, Renan (Jura Bernois)

Calottes 13 lignes ancre, argent, métal, acier
— 7, 10 et 15 rubis —
avec et sans cadrans radium.
8 3/4, 11 lig. ancre, 8 1/2, 9 lig. cyl.
BONNE QUALITÉ
M. Mambretti & Co
BIENNE.
Téléphone 9.33 H...U 1089 Téléphone 9.33

FABRIQUE DE FOURNITURES
Stüdeli, Adam & Cie
Soleure (Suisse)
Spécialités : Vis pour l'Horlogerie. - Lunetterie
Pendulerie - Electricité
Décolletages en tous genres
Procédés mécaniques pour machines automatiques
Prompte livraison. S 75 Y 1087 Prix modérés.

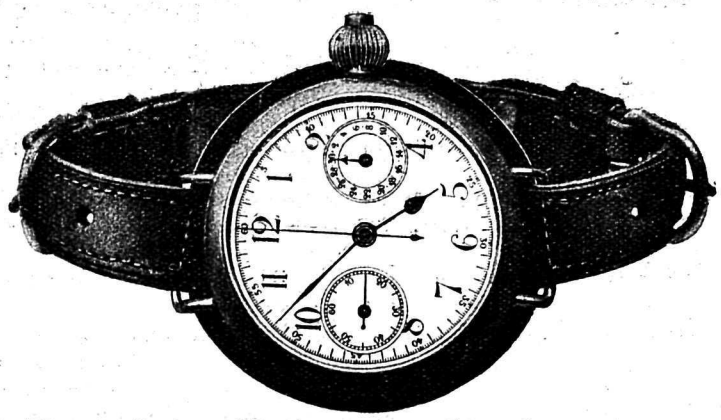

Bracelets Chronographe-Compteur

16 lig. ancre 15 et 17 rubis, sp. Breguet, anti-magnétique
Qualité courante et soignée
Boîtes acier, nickel, argent et or tous titres

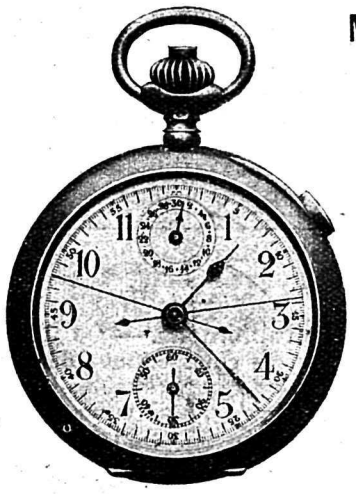

Même article
avec rattrapante

Fabrique
d'Horlogerie

Nathan Weil

La Chaux-de-Fonds
(Suisse) 1033

Pierres fines pour Horlogerie

rubis, saphyrs, grenats, scientifiques

Spécialités : Trous olivés et gouttes, grandes moyennes, en scientifique

SWISS JEWEL CO, S. A.

LOCARNO (Suisse)

Scientifique garanti de dureté, certificat à l'appui
Couleur rouge foncé

H 3230 F Téléphone 1.63 3670
Adresse télégraphique : Mojonny-Locarno

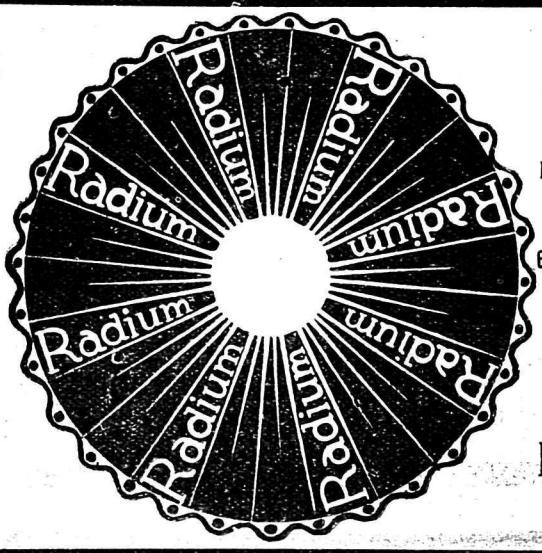

Exigez

nos matières
radifères
et vous aurez une
garantie sérieuse

Dr O. Rentschler
Banque du Radium
Zurich 3672

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'INDUSTRIELLE

Société anonyme
Maison fondée en 1878

Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de

Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3316 F Directeur général : **H. Schmidlin.**

Pour adresse : **L'Industrielle, à Fribourg.** 3694

BANQUE FÉDÉRALE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
LA CHAUX-DE-FONDS

Sièges : ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS

Capital social : 36.000.000 Réserves : fr. 8.500.000

Dépôts d'argent en compte courant, à termes et contre Obligations ou Bons de dépôts de notre Banque aux meilleures conditions.
Placement de capitaux.
Gérance de fortune.
Garde de titres.

Location de Coffres-forts. Installations de toute sécurité. Cabines isolées pour le détachement des coupons.
Escompte et encaissement de lettres de change sur la Suisse et l'étranger.
Avances sur titres courants.
Change de monnaies et billets étrangers.
Encaissement de coupons et titres.

Montres et Mouvements

13 lignes ancre soignés

sont livrés très rapidement et à des
prix avantageux
par la Fabrique mécanique
de montres à ancre pour dames 9 à 13 lignes

Marc Favre & Co
Madretsch

H...U 1060

Imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** (Haefeli & Co), **Chaux-de-Fonds**

Fabrique d'horlogerie compliquée
Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et poussoirs silencieux. - **Chronographes, carillons, quantièmes, automates.** - Nouveautés: **Répétitions quarts et minutes** 17 lig. extra plates. 3120 «Concerto» déposé. Téléphone 713. **Rhabillages.** H 20009 C

ANGLETERRE

Le marché anglais est celui qui souffre le moins de la guerre européenne.

Maison londonnienne de la branche montres de poche bien introduite demande offres de bonnes fabriques suisses spécialement de bracelets 11 à 14 lig. en métal et argent et montres Roskopf, etc. Payement comptant.

Affaires traitées pour compte personnel ou comme représentant à la commission. — Adresser offres sous chiffres **H 20546 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1032

Régleur-retoucheur

de première force, habile et capable de travailler en petites et grandes pièces soignées est demandé pour époque à convenir. Adresser offres, références et prétentions, sous H 20621 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1077

9½ et 10 lig.

Qui s'intéresserait à la fabrication (ébauche et terminaison) d'un calibre de montre 10 lig. ancre; calibre, étampes, pointeurs et ang'eurs et plaques de travail sont terminés. Les ébauches sont en travail, une pièce marche.

S'adresser sous lettres **H 20532 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1034

BOUSSOLES

lumineuses et avec sifflet

Fabricants pouvant fournir cet article, ou tout article en montres, montres-bracelets, etc., nouveautés se rapportant aux événements actuels sont priés de faire offres détaillées. Payement comptant. Ecrire sous chiffres **H 20617 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1069

BOITES OR

en tous genres, tous titres, pour tous pays 3852
sont livrées aux meilleures conditions par la
Fabrique **Leuba Frères, Renan**
Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés
Calettes pour bracelets — Prix **spéciaux** par grandes **séries**
Prompte livraison — Ouvrage soigné H 6356 J
— **Achat de matières d'or et d'argent** —

Attention !

Montres bracelet 13 lignes ancre

à seconde

au plus bas prix du jour.

Offres sous chiffres **H 110 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 1091

BRACELETS EXTENSIBLES

Fabrique spécialiste de bracelets extensibles qui est à même de fournir très avantageusement, désire entrer en relations avec quelques maisons pour livraisons régulières de bracelets extensibles en argent, niel et plaqué.

Adresser les offres sous **H 15040 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1088

Mouvements 8 jours

Qui fabrique ces mouvements, hauteur normale et bas, en qualité très bon marché?

Adresser offres sous **H 20627 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1083

E.D. Elias

HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
Heerengracht 555
AMSTERDAM
HOLLANDE
H 20019 C 1413

Photographies

sur émail, métaux, verre, etc., sont soigneusement exécutées chez **B. Karlsson,** phot., Marronniers 49, **St-Imier.**
Téléphone 78. H 5214 J 1086

Visiteur - Acheveur - Termineur

connaissant toutes les parties de la montre, ancre et cylindre, simple et compliquée, ainsi que la pendulerie, **cherche place** dans une fabrique ou rhabilleur à l'étranger.

S'adresser **Philippe Huguenin,** rue Numa Droz, 136, **Chx-de-Fds.**

Ebauches

1090

pour la fabrication de balanciers en tous genres, fournit prompt et avantageusement **Franz Kofmehl, Perles.**

A vendre

faute d'emploi

1 gros **Tour anglais** pour mécanicien,
1 grand **Laminoir** plat à rouleau,
1 **Raboteuse, 1 Banc à étirer,**
1 **Tour de monteur de boîtes** avec pinces.
2 **Machines automatiques** à tourner les boîtes; machines diverses pour la fabrication des boîtes, ébauches et mécanismes. Lots d'ébauches, 11 lignes Hänni 16/12e, lépines et sav., sav. 18 lig. 22/12e, Sonceboz. H 5220 J

Echange éventuel
contre montres, etc.
S'adresser **Case postale 17.523, St-Imier.** 1093

Ch. Bonifas & Cie

La Chaux-de-Fonds 1080
Parc 66 Téléph. 14.48

Ouvert le matin

Qui fournit

contre paiement comptant, cadrans et boîtes pour montres de poche avec emblèmes patriotiques allemands et autrichiens.

Adresser offres au meilleur marché sous **W V 1291** à **Haasenstein & Vogler A. G., Wien I,** Schulerstrasse 11.

Qui fabrique compteur pour jeux du Golf en bracelets?

Faire offres case postale **No 18454, Poste restante, La Chaux-de-Fonds.** 1075

A VENDRE

un lot de **Boîtes** pour **Bracelets,** 34 douz. plaqué or, garantis deux ans, 11½ lig., 30 douz. métal doré et émaillé 11½ lig., à des prix d'occasion.

Ecrire sous chiffres **H 15032 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1065

Commis de fabrication

actif, énergique et expérimenté, correspondant français et allemand, bon comptable, dactylographe, pouvant diriger fabrication complète, **cherche place** dans bonne fabrique ou maison d'horlogerie. Entrée à volonté. Event. caution. Prétentions modestes.

Adresser offres sous chiffres **H 15042 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1085

J'achète au comptant

toute quantité de montres bracelets et montres de poche avec ou sans emblèmes patriotiques, genres courants et postes d'occasion. Offres avantageuses sous chiffres **W.U. 1290** à **Haasenstein & Vogler, A. G., Wien I,** Schulerstrasse, 11.

Qui serait preneur, au comptant, de 660 douzaines

MONTRES ROSKOPF

garanties, genre anglais, Inde et Ls XV assorties, en nickel, unies et facettes frappées en tous genres, 19 lig., bon marché.

Ecrire sous chiffres **H 20599 N** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Fabrique Syda-Watch
Léon-Ed. Henry
La Chaux-de-Fonds
Régionaux, 11

Téléphone **656**

13 lig. ancre

H 20055 C

Chef de fabrication

très bon calibriste, ayant plusieurs années de **pratique** dans différentes fabriques, d'après les systèmes et organisations les plus modernes pour tous les genres de mouvements et montres, cherche à changer de place pour époque à convenir. Adresser offres sous chiffres **H 5173 J** à **Haasenstein & Vogler, St Imier.**

Fabricant

d'horlogerie spécialiste en montres de dames or, bien introduit auprès de la clientèle allemande prendrait avec lui à compte ferme ou à la commission tous genres montres pour ce pays et spécialement

Calottes

12 et 13 lig. ancre et cyl. avec cadrans radium
17 et 18 » » » » métal et acier
montres réveil avec et sans cadrans radium.

Faire offres s. chiffres H 20623 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

TRADUCTIONS et correspond. en allem., angl. et espagn.; discrétion absolue. F.-A. DROZ, 39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.

Spécialité ROSKOPF soignées

C. Meyer-Graber

LA CHAUX-DE-FONDS
Seul propriétaire 3655 **de la marque**
W. ROSSKOPF & Cie

Représentant

Un commerçant connaissant l'horlogerie, la comptabilité, les 3 langues nationales et l'anglais, **cherche emploi** dans maison d'horlogerie; serait disposé à voyager à l'étranger ou à s'y rendre à titre de représentant d'une ou plusieurs maisons suisses.

Références sérieuses à disposition.

Offres s. initiales **H 15034 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1074

Technicien

ayant de la pratique, ancien élève d'une école d'horlogerie est préféré,

trouverait engagement

dans fabrique d'horlogerie.

Adr. les offres sous chiffres **H 100 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 1070

Attention

Quelle fabrique pourrait fournir le verre de montre en celluloïde?

Adresser offres sous chiffr. **H 20619 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1076

Technicien-Calibriste

avant plusieurs années de pratique, connaissant à fond tous les genres de montres, faisant lui-même outillage les plus modernes, pointeurs pour **interchangeabilité** absolue, cherche à changer de place.

Adresser les offres s. chiffres **H 5174 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 1046

Horlogerie soignée

Genre pour la Scandinavie et l'Allemagne 12, 13 et 14 lignes cylindre et ancre

Montres Bracelets

13 lignes cylindre et ancre, argent.

Numa BOILLAT, Breuleux (Suisse)

AUBERT FRÈRES

LE LIEU (La Vallée)

Finissage et fourniture complète de raquettes 8 à 30 lig. en qualité soignée.

Sertissages de coquerets acier 1re qualité.

Anglages de tous genres de pièces

Prompte livraison. H 26998 L 3890 **Prix modérés.**

13 LIGNES ANCRE

à 2de Calottes argent, métal et acier.

Calibre nouveau — Bonne qualité — Prix avantageux

Mouvements 9 3/4 à 11 lignes Robert, prêts à mettre en boîte et en calotte, argent, plaqué et acier.

Téléphone 2.11 **Téléphone 2.11**

M. DONZÉ & A. FLEURY

LES BREULEUX. H 5205 J

Verres — Emaux — Cristaux colorés

APPERT FRÈRES

34, Rue des Chasses, **CLICHY** (Seine, France)

Emaux blancs et Couleurs

pour applications sur cadrans.

Recommandés: **Emaux blancs; ivoire,** etc.

Tarif franco sur demande.

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La **Banque Cantonale Neuchâteloise** traite toutes les opérations de banque.

Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.

Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédules et sur billets.

Elle délivre des **bons de dépôt** à 1, 2, et 3 ans au taux de 4 3/4 %. l'an. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme.

Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4 % l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne **l'achat, la vente et la garde de titres** à des conditions très modérées.

Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes importantes du globe.

Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers.**

Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine.**

Or fin pour doreurs. H 20035 C 3265

13 lignes ancre

en calottes argent métal et acier

Qualité garantie H 5 U

Prix avantageux

H. Gasser & Cie, Bienne

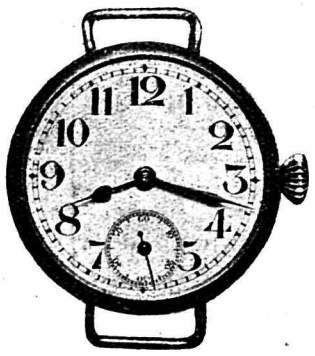

Fabrique d'Horlogerie A. REYMOND

Tramelan

MONTRES BRACELETS

15 lignes ancre

H 5159 J 3897

Prix avantageux.

Radiumisages Prima

de Cadrans émail, métal et aiguilles. — Exécution durable et soignée

HEURES RADIUM Brevet déposé

John DUNAND, fabricant de cadrans, **Morat**

H 5083 F Maison fondée en 1865 3898

La Maison radiumise depuis 7 ans.

La maison s'est assurée du Radium « Prima » pour toute la durée de la guerre.

Fabriques de Pierres fines

pr Horlogerie

Spécialité: „Grenat"

Theurillat & Cie

H P **Porrentruy**

Interchangeabilité et fidélité absolue. — Livraison par retour

500 ouvriers

Usines : 3 en Suisse, 2 en France, 1 en Italie et 1 en Autriche

MONTRES BRACELETS

13 lig., 2de

cylindre, heures radium

RACINE FRÈRES

H 53 U **BIENNE** 1036

Fabrique d'Horlogerie

GUSTAVE BARBIER

Ex-Directeur de la Maison Binetruy Frères

à CHARQUEMONT (Doubs, France)

Se recommande spécialement pour sa fabrication de

ROUES D'ANCRE

depuis 6 à 30 lignes

en **qualité extra-soignée** et **qualité courante**

Assortiments cylindre pivotés sur jauges

(interchangeables) depuis 10 à 24 lignes

Qualité garantie

1017 **Rhabillages en tous genres** H 20003 C